

Point sur le PLU :

M. Le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, les différentes personnes publiques associées ont donné leur avis, qui sont actuellement examinés par le Commissaire Enquêteur.

La demande d'actualisation du Schéma Directeur des Eaux Pluviales a déjà été prise en compte (délibération du- 23.06.2016), et le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Par ailleurs, il s'avère que certains ajustements réglementaires seraient à réaliser.

Afin de clarifier le dossier, le Conseil Municipal demande d'intégrer au règlement du PLU les dispositions suivantes :

« En dehors de l'agglomération, les créations de logements sont interdites sauf pour les agriculteurs (logements de fonction).

Toutefois, dans le respect du code de l'urbanisme, sont autorisés les agrandissements d'habitations en continu de l'existant. Il peut s'agir soit d'extensions limitées à 40 m² de surface habitable, soit de changements de destination sous réserve que la surface habitable totale ne dépasse pas 200 m².

De même les créations d'annexes de surface limitée à 40 m² sont autorisées à condition de se situer au maximum à 30 mètres de la maison d'habitation. »

Transfert de compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes :

La Communauté de Communes souhaite s'inscrire dans une démarche volontaire de transfert de compétence dans l'optique de lancer l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal rapidement, afin de permettre de traduire concrètement le projet de territoire. Son élaboration s'appuiera sur l'ensemble des réflexions déjà menées au niveau communal avec les documents récemment approuvés ou en cours de réflexion.

Outre la prise en compte de ce transfert de compétences, la Communauté de Commune procède à la mise en conformité de ses statuts avec la loi NOTRe, qui renforce les compétences des Communautés de Communes dont certaines sont applicables au 1^{er} janvier 2017.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur :

- le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme,
- la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Service des Eaux :

M. Le Maire rappelle qu'une étude patrimoniale du réseau d'eau est en cours de réalisation ; elle permettra à terme de programmer au mieux le renouvellement du réseau.

L'Agence Régionale de Santé propose de réaliser des analyses de Chlorure de Vinyle Monomère sur certains secteurs, subventionnées à hauteur de 80 %. 4 compteurs de sectorisation sont également à installer, subventionnés dans les mêmes proportions.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter les financements correspondants.

Travaux de bâtiments :

Dans le cadre du dossier « accessibilité », des travaux de mise aux normes sont programmés pour l'année 2016, au niveau de l'école du Vieux Puits, du club house, de la mairie et de la salle multifonctions.

Le bar l'Hermine, propriété de la Commune, fera également l'objet de travaux (aménagement des toilettes et changement de la porte d'entrée). Accord du Conseil Municipal.

La « maison Coat », située rue de Kéranna, est en cours de rénovation et sera remise à la location prochainement. Le loyer est fixé à 400 € mensuel.

Convention avec le Mus'club : les travaux de construction de la nouvelle salle de musculation sont en cours et il convient de préciser les conditions de mise à disposition des locaux.

Après avoir pris connaissance de cette convention qui précise les rôles et les contributions financières de chaque partie, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce document avec le Président du Mus'club.

Ecoles

Après avoir précisé le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire (115 à l'école Sainte Anne, 100 à l'école du Vieux Puits), M. Le Maire informe l'assemblée du recrutement de 3 nouvelles personnes sous contrat CUI-CAE (1 à la bibliothèque, 1 au service cantine-école, 1 au service entretien de la salle multifonctions). Ces 3 nouvelles personnes participent également à l'organisation des T.A.P. à l'école du Vieux Puits, qui nécessite l'intervention de 5 animateurs.

Loyer des terres agricoles :

Pour 2016, les loyers des terres agricoles subissent une augmentation de 0,1 % et sont fixés comme suit :

- 213,11 €/ha pour les terres cultivables,
- 85,23 €/ha pour les prairies.

Réseau Electrique :

M. Le Maire présente aux Conseillers le programme 2017 d'effacement des réseaux route de Kérivès, ainsi que route de Kerbrat et de Poul ar born.

Dans ces deux dossiers, la participation du S.D.E.F. serait de 75 %, la part communale pour ces 2 opérations serait quant à elle de 78.433 €, avant récupération de la T.V.A.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt de cette mise en souterrain des réseaux, autorise le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le S.D.E.F.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé de la mise en souterrain de 7.189 ml de ligne Haute Tension, permettant la suppression de 58 poteaux sur le territoire communal. Ces travaux intégralement pris en charge par le Syndicat d'Electrification, sont programmés à partir de 2018.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal confirme sa participation à hauteur de 1.440 € pour la prise en charge de 40 % du transport organisé par les parents d'élèves de l'école publique, chaque mercredi midi, en direction des centres de loisirs du secteur.